

REGION BRETAGNE

n ° 20_DIRAM_01

CONSEIL REGIONAL

15 octobre 2020

DELIBERATION

« Bretagne Très Haut Débit » un déploiement maintenu et des entreprises mobilisées

Le Conseil régional convoqué par son Président le 22 septembre 2020, s'est réuni le jeudi 15 octobre 2020 au siège de la Région Bretagne et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (à partir de 13h30 et jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 19h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 19h15), Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 17h et à partir de 18h50), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 18h), Madame Katja KRÜGER, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 18h25), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 19h), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 18h40), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 20h35), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 17h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h45), Madame Catherine SAINT-JAMES (en visioconférence), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (jusqu'à 20h15), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 18h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN,

Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle
Sylvaine VULPIANI.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020

Reçu en préfecture le 19/10/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20201015-20_DIRAM_BTHD01-DE

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 20h15), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h50), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Monsieur Karim GACHEM à partir de 19h15), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 18h), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 17h à 18h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane De SALLIER-DUPIN à partir de 19h), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 18h40), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 18h25), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Monsieur Olivier Le Bras), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 17h), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC à partir de 19h45), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 20h35), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER –LE BAIL à partir de 20h35), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 20h15), Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN à partir de 18h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 octobre 2020 ;

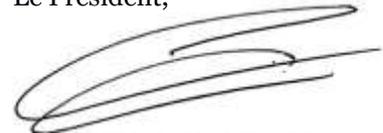
Vu l'avis de la commission Aménagement du territoire en date du 8 octobre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication sur le déploiement de Bretagne Très Haut Débit, jointe en annexe.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

« Bretagne Très Haut Débit », un déploiement maintenu et des entreprises mobilisées

Dans le cadre de la Breizh Cop, la Région s'est dotée d'une feuille de route en faveur de stratégies numériques responsables, approuvée lors de la session de février 2020.

Cette dernière pose clairement les enjeux des usages du numérique, tant au regard de la compétitivité des entreprises bretonnes, que dans notre quotidien de citoyen-ne-s par l'accès aux services publics locaux. Pour remplir pleinement les objectifs d'un développement numérique inclusif et source de cohésion sociale et territoriale, il convient d'accompagner les usager-e-s, mais également de disposer d'un débit suffisant pour faciliter et accélérer ces usages.

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois, et plus particulièrement les mesures de distanciation physique, démontre le caractère vital des réseaux de télécommunication, fixes et mobiles, et l'importance des technologies numériques. Elle n'a fait que renforcer la pertinence de ces enjeux, tant par la mise en lumière de la nécessité de disposer d'accès internet largement dimensionnés et fiables pour répondre à l'explosion du télétravail à domicile et des nouveaux usages numériques (enseignement à distance, visioconférences, streaming...), que par le constat des inégalités dans la maîtrise des outils et des accès aux services.

En 2012, lorsque les collectivités bretonnes faisaient le choix de mutualiser leurs moyens pour mettre en œuvre le plan « Bretagne Très Haut Débit », elles se démarquaient déjà par une ambition singulière en France d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030, ramené depuis à 2026. Aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons, le projet breton trouve là toute sa pertinence et sa force visionnaire de développer un réseau d'infrastructures publiques de fibre optique y compris en zone rurale par un accès à Internet performant, donner un accès aux usages numériques à tou-te-s le citoyen-ne-s, renforcer la compétitivité de l'économie, et la cohésion sociale et territoriale de la Bretagne.

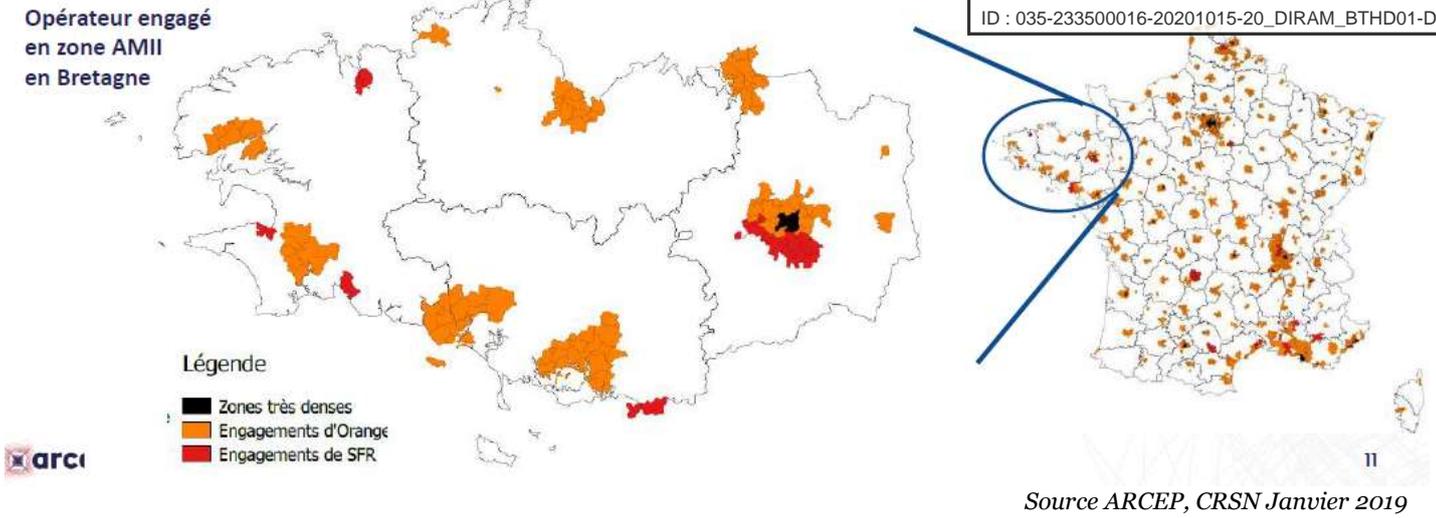
Cette communication vise à retracer, comme chaque année, l'avancement de ce projet majeur pour la Bretagne.

1. 10% du territoire sera couvert en fibre optique par les opérateurs privés

En Bretagne, Orange a été le premier opérateur privé à avoir manifesté son intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH (zones AMII), sur 10% du territoire et pour 40% de la population. Une convention posant le cadre de son intervention en Bretagne a été signée le 28 juin 2013 avec un engagement de 506 000 locaux (hors Ville de Rennes).

En 2018, un accord national entre Orange et SFR a été conclu, conduisant en Bretagne, à la cession de réseaux de Orange vers SFR et à une nouvelle répartition des zones entre Orange et SFR formalisées ces derniers mois dans deux conventions régionales cadres (adaptées de la « convention de programmation et de suivi des déploiements » (CPSD) entre l'Etat, la Région, les collectivités territoriales concernées et respectivement chacun des deux opérateurs, Orange et SFR. Suite à cet accord, en Bretagne, et au regard de la réactualisation des objectifs, Orange déploiera ainsi 85% des zones AMII et SFR 15%.

Répartition des zones AMII entre Orange et SFR en



Alors que l'intégralité du déploiement privé devait être finalisé fin 2020 (hors situations les plus complexes), comme pour le projet public, un glissement général du calendrier de déploiement de la fibre, lié à la crise sanitaire et à des contraintes techniques est à constater. Ainsi, à ce jour, une échéance fin 2022 du déploiement privé est davantage réaliste.

A ce jour, Orange a réalisé 65% des déploiements sous sa responsabilité, et SFR, 71%.

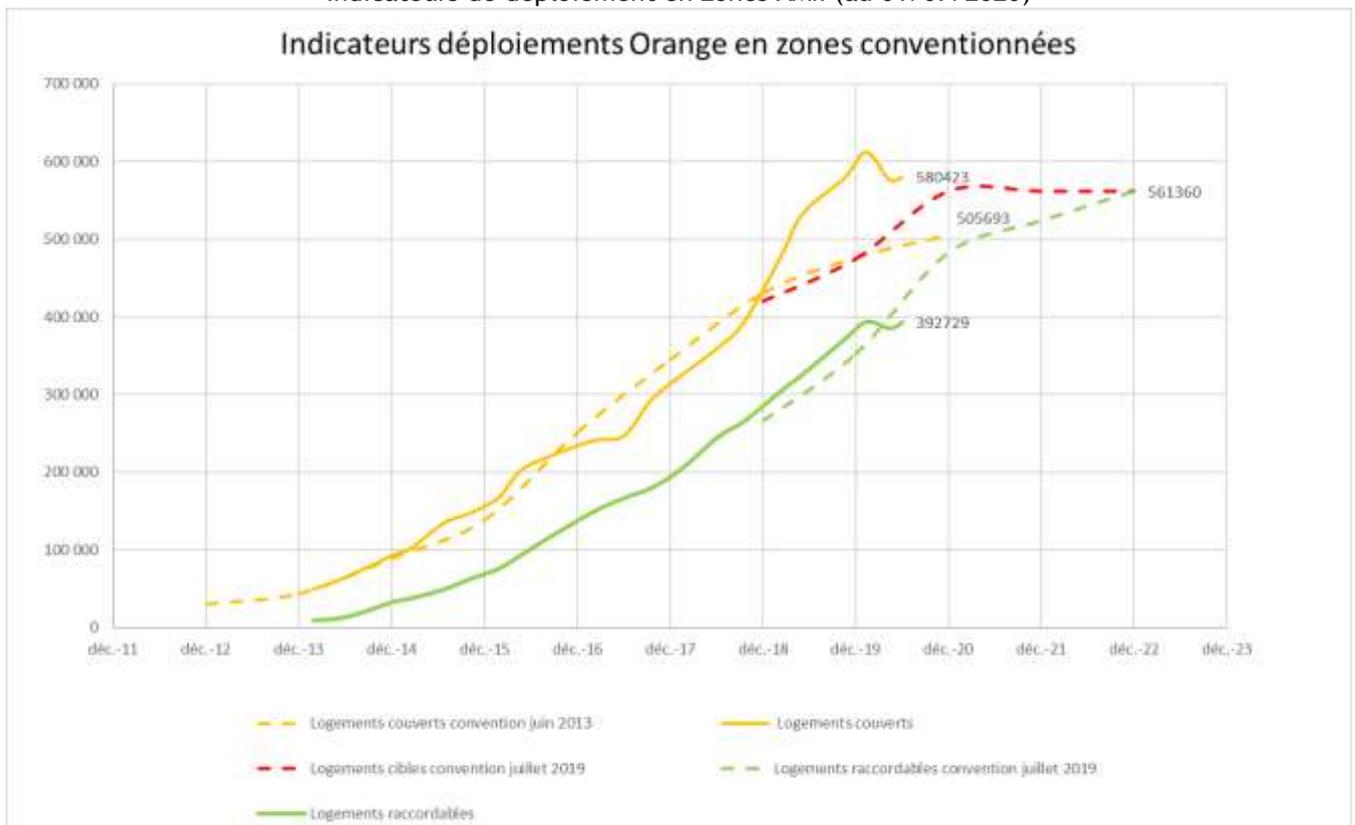
Etat d'avancement du déploiement et de la couverture du raccordement

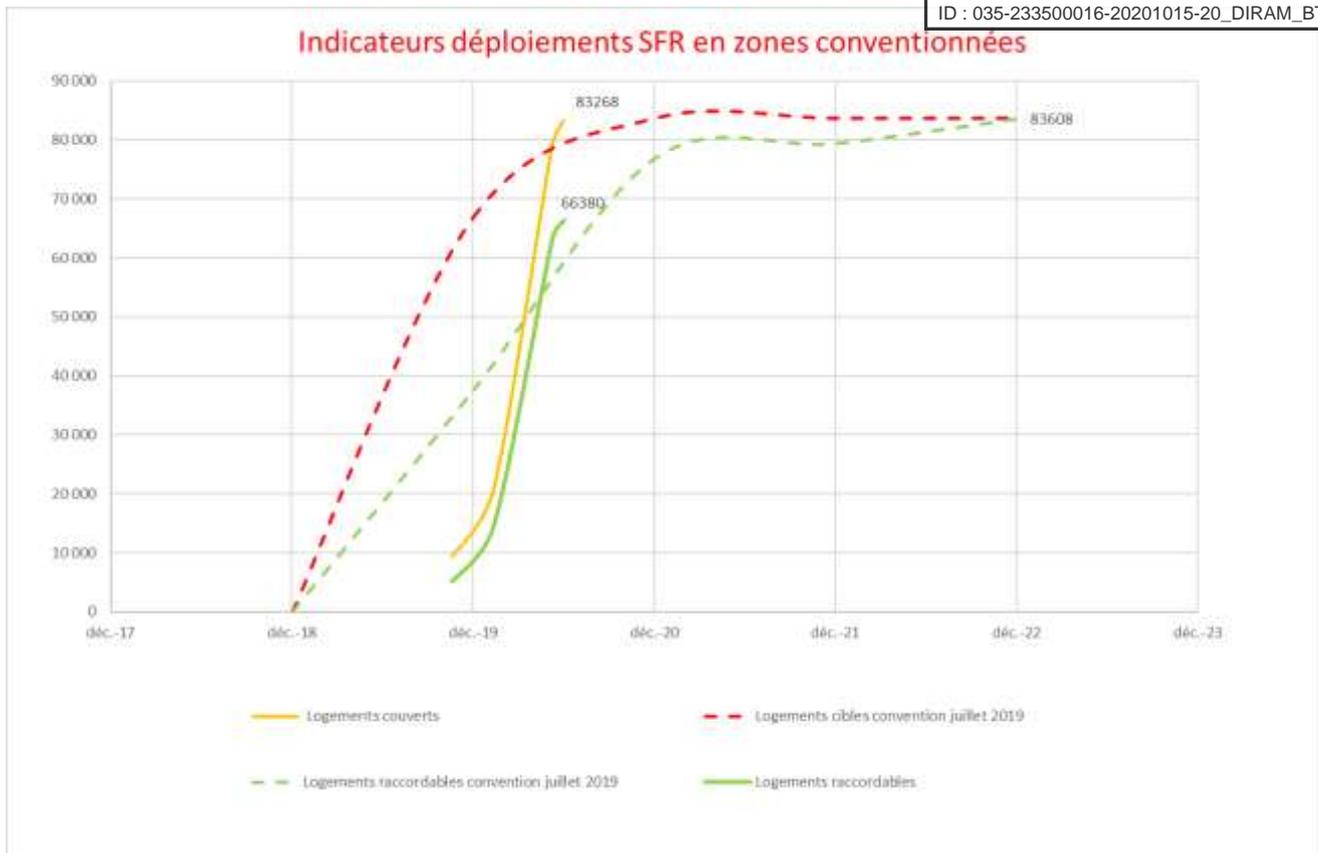
	Cible de logements raccordables* fin 2022	Nombre de logements raccordables	Taux d'avancement
Orange	603 240	392 729	65%
SFR	93 771	66 380	71%

*logement raccordable : point de branchement posé. Le logement peut être raccordé par l'opérateur choisi

Source : Mégalis Bretagne Informations Préalables Enrichies (IPE) zones conventionnées

Indicateurs de déploiement en zones AMII (au 01/07/2020)





Source : Mégalis Bretagne

2. L'initiative publique, « Bretagne très haut débit », pour apporter la fibre à tou·te·s en 2026

Les investissements privés se concentrant sur les zones urbaines et péri-urbaines, pour éviter l'apparition d'une fracture numérique, les collectivités bretonnes et l'Etat ont pris le parti dès 2012 de mettre en œuvre le plan « Bretagne Très Haut Débit » (BTHD) avec pour ambition de « disposer à terme d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques et de les rendre disponibles aux habitant·e·s, entreprises et administrations ». En Bretagne, ce sont plus d'1,3 millions d'adresses, concernant 1,9 millions de breton·ne·s qu'il convient de rendre raccordables par BTHD, soit 60 % de la population.

Ce plan s'appuie sur un double principe de solidarité :

- les mêmes droits à la connexion pour chaque breton.ne, et des déploiements au même rythme que l'on soit en milieu rural ou urbain (principe d'un « 1 pour 1 ») avec une technologie identique, puissante et évolutive. Le recours accru au numérique durant le confinement, comme en cette période de crise sanitaire, a démontré la nécessité pour les entreprises et habitant·e·s en milieu rural de disposer du très haut débit.
- un financement qui est le même pour chaque Breton·ne où qu'il ou elle se situe.

Cette solidarité est permise par le choix d'une maîtrise d'ouvrage publique et unique à l'échelle régionale. Depuis 2013, le syndicat mixte « Mégalis Bretagne » assure, en effet, pour le compte de ses membres (Région, Départements, EPCI), l'animation, la gestion et la maîtrise d'ouvrage du projet Bretagne Très Haut Débit. Ainsi, en zone d'initiative publique, la propriété du réseau est donc publique, choix déterminant que distingue la Bretagne d'autres régions.

1. Etat d'avancement du projet d'initiative publique « BTHD »

Dès sa conception, le projet a été découpé en trois phases successives.



Source : Mégalis Bretagne

Le confinement lié à la crise sanitaire de la Covid-19 a mis, dès la mi-mars 2020, un coup de frein aux déploiements de la fibre optique. Cependant, les équipes de Mégalis se sont réorganisées et les entreprises sont restées mobilisées, pour limiter le dérapage des échéances.

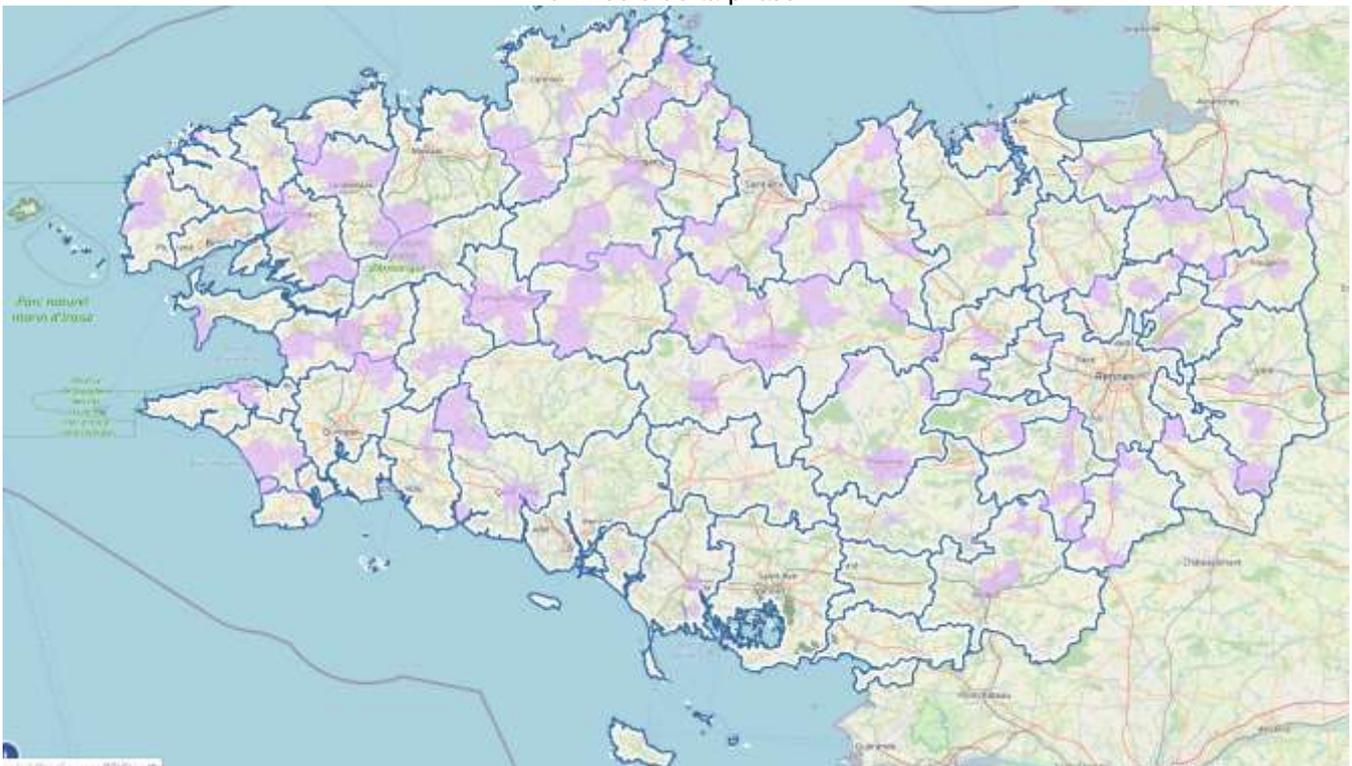
Après une période d'arrêt total des travaux et de la majorité des études en début de confinement, la reprise a été partielle et à un rythme plus faible qu'auparavant. En effet, la mise en place des gestes barrières ou du port de protections spécifiques viennent complexifier le déroulement des chantiers et les interactions entre les différents intervenants.

Concernant les études d'exécution pour la phase 1 - tranche 2 et les études de projet pour la phase 2, le niveau de productivité des bureaux d'étude a été sensiblement réduit par la mise en place du télétravail, de congés éventuels pour garde d'enfants ou de chômage partiel voire de maladie.

Une première phase qui s'achève malgré un ralentissement des travaux dû à la pandémie

La première phase du projet est désormais totalement engagée et devrait s'achever en 2021.

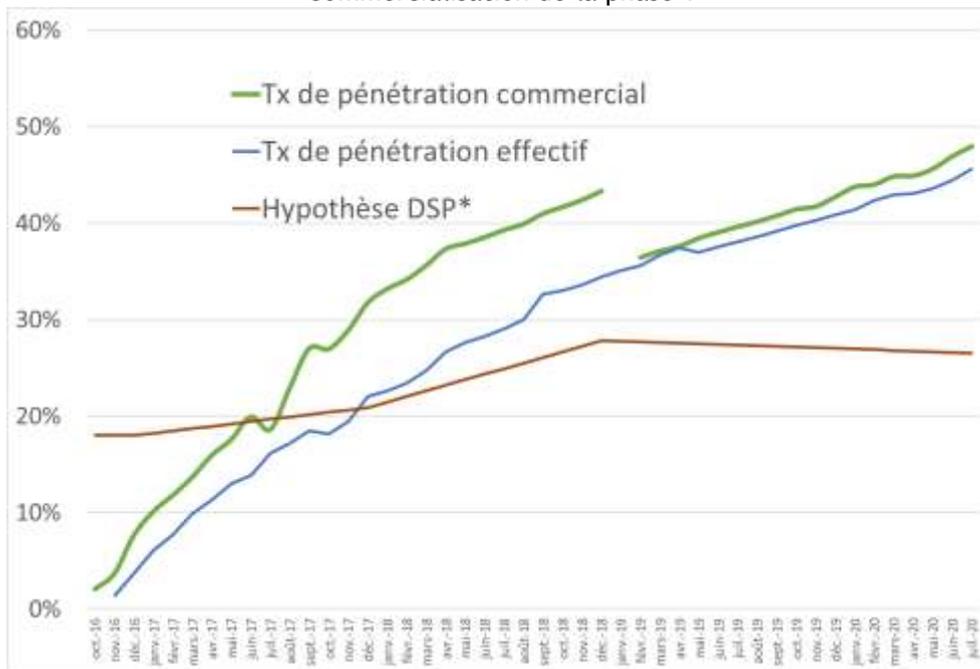
Périmètre de la phase 1



Source : Mégalis Bretagne

La première tranche de déploiement est désormais terminée avec 71 550 locaux commercialisés extrêmement satisfaisants de 28 800 abonnés, soit un taux supérieur aux objectifs de la délégation de service public. Cette réussite commerciale est encore plus marquée en milieu rural où il dépasse 60% sur des communes comme (Coadout, Le Drennec, Aubigné, St-Derrien, Plougourvest, Beaucé, Bains-sur-Oust).

Commercialisation de la phase 1



* Suite à un changement informatique, THD Bretagne transmet dorénavant le « nombre de contrats commerciaux regroupant les raccordés actifs, les résiliés et les clients en attente de raccordement »
Les prévisions du plan d'affaires ont été actualisées suite à la signature de l'avenant financier
Source : Mégalis Bretagne

La deuxième tranche portant sur plus de 170 000 locaux à desservir est en travaux. Elle consiste à réaliser les déploiements sur près de 100 zones distinctes dont 9 villes moyennes et des zones plus rurales. A ce jour, 8300 locaux sont raccordables, le retard s'expliquant par des moyens insuffisants au sein des entreprises et des contraintes administratives ; situation antérieure à la crise sanitaire. Face à ces constats et à la nécessité d'accélérer la finalisation de la première phase, Mégalis a saisi l'opportunité de la fin des marchés de travaux de la tranche 2 de la phase 1 en décembre 2020 pour relancer un nouveau marché de travaux et ainsi projeter la finalisation de la première phase du programme de travaux en 2021. Ce marché concerne environ 13 500 locaux en tranche ferme et 12 800 locaux en tranche optionnelle.

Par ailleurs, conformément aux ordonnances prises dans le cadre de la crise sanitaire, Mégalis a prolongé de 4 mois les bons de commande en cours pendant l'état d'urgence sanitaire pour la tranche 2 de la phase 1. Aussi, afin d'assurer la finalisation de cette Phase 1 – Tranche 2, le syndicat mixte a mis en place un plan d'action afin d'accélérer la reprise des chantiers qui repose sur trois axes :

- Assurer une continuité de service des missions de maîtrise d'œuvre : par la passation d'avenants en avril avec les maîtres d'œuvre pour intégrer des compléments de missions afin d'assurer le suivi des travaux jusqu'à son terme
- Renforcer les capacités industrielles de la tranche 2 avec :
 - o L'arrêt des études d'exécution sur les zones dont les travaux de distribution n'auraient pu être commandés avant fin 2020 afin de permettre aux entreprises de se concentrer sur leurs autres zones du contrat. Cette action concerne principalement l'entreprise Sogetrel.
 - o Lancement d'un nouveau marché de travaux pour finir la distribution des zones « en souffrance » (environ 13 500 prises) de l'entreprise Sogetrel, et éventuellement 12 800 prises supplémentaires des entreprises Circet/Allez et Sogetrel si la situation ne s'améliorait pas avant la fin d'année
- Mettre en place avec THD Bretagne des outils d'accompagnement des entreprises de travaux de la tranche 2 pour augmenter le rythme d'intégration dans le système d'information de l'exploitant.

Toutefois, la crise sanitaire et la cyber attaque qui a touché le groupe Bouygues Construction et qui a réduit considérablement l'activité du bureau d'étude d'Axione entre le 30 janvier et le 9 mars 2020 entraînent des retards sur l'année 2020. Un nouvel échéancier de déploiement de la phase 2 est en cours de contractualisation. Celui-ci prévoit cependant un impact limité avec une fin de phase 2 retardée seulement d'un trimestre et un démarrage de la phase 3 inchangé.

Cette atténuation de la crise résulte d'un renforcement des moyens mis en œuvre par le groupement. En effet, 350 emplois supplémentaires seront mobilisés sur 2021 – 2022, dont 90 % localisés sur le territoire breton.

Au 8 septembre 150 armoires SRO (sous-répartiteurs optiques) sont posées (sur 1076) et 18 km de génie civil ont été construits sur la partie transports.

Des nouvelles montées en débit

Bien que le souhait soit d'accélérer au maximum le déploiement industriel du FTTH, il n'en demeure pas moins que les territoires de la phase 3 présentent encore pour certains des lignes avec des débits faibles qui pourraient faire l'objet d'une amélioration du service par la réalisation de nouvelles Opérations de montée en débit (MED) via la mise en œuvre de Points de Raccordement Mutualisé (PRM). Ainsi, une étude de faisabilité technique a été menée afin d'identifier de nouvelles MED sur les zones géographiques des territoires programmés en phase 3. Cette étude a été conduite avec des critères de faisabilité technique forts dans un objectif d'amélioration du service à l'horizon 2021 :

- Des secteurs de plus de 80 lignes par opération compte tenu des coûts fixes importants non réutilisables à terme sur les armoires et de l'objectif de faire de ces secteurs de futures zones arrière de sous répartition optique de du réseau FTTH BTHD,
- Une priorité sur les prises à moins de 8 Mb/s voire à moins de 3Mb/s,
- Une efficacité avérée de la montée en débit pour faire en sorte que ces prises franchissent bien ces seuils après opération.

Sur la base de cette étude, plusieurs zones de sous-répartition (ZSR) du réseau téléphonique ont été soumises aux collectivités concernées. Celles-ci ont retenu au final 150 opérations qui ont fait l'objet d'un marché de travaux attribué en septembre 2019.

Début septembre 2020, 23 armoires MED étaient posées.

2. La nécessité d'une approche globale du financement du projet

La solidarité du projet Bretagne Très Haut Débit s'exprime non seulement par l'objectif d'une couverture à 100 % du territoire en fibre, mais par un financement qui est le même pour chaque Breton-ne où qu'il ou elle se situe. La feuille de route de BTHD a posé le principe que la part de la contribution des EPCI sera identique à celle du bloc Région/Départements et que la contribution de l'EPCI par prise sera la même où qu'il se situe.

Le coût initial du projet avait été estimé à 2 milliards d'euros. A ce jour, il est passé à 1,6 milliard d'euros.

La réduction du coût a été permise par :

- Les conditions de négociation du nouveau marché de phases 2 et 3
- La renégociation de la DSP. Fin juillet 2020, le réseau comptait 27 200 abonné-e-s Orange. La commercialisation s'est accélérée avec la venue de nouveaux opérateurs sur le réseau breton, tels que Bouygues Télécom et SFR. Cette venue d'opérateurs nationaux a été plus rapide que les prévisions du plan d'affaire contractualisé avec le délégataire « THD Bretagne » (Orange) dans le cadre de la DSP. Environ 1 200 clients actifs Bouygues Télécom étaient raccordés au 31 juillet 2020. L'opérateur SFR a signé l'ensemble des contrats avec « THD Bretagne » en 2019 et a concrétisé sa venue en juillet 2020 avec des premiers raccordements durant l'été 2020. Un avenant au contrat de DSP a été passé en janvier 2019, permettant de réviser le plan d'affaires du délégataire pour tenir compte de ces évolutions commerciales et ainsi modifier la redevance d'affermage versée à Mégalis et par conséquence réduire la sollicitation des fonds publics et notamment la contribution forfaitaire des EPCI en phase 3. Ce sont ainsi, grâce à cette renégociation, 490M€ qui viendront réduire la contribution des acteurs publics.

Compte tenu de ces évolutions et, maintenant que le coût total du projet est connu, une analyse globale des recettes de financement du projet doit être opérée.

Pour ce faire, et disposer d'une visibilité définitive sur la contribution restant à la charge des collectivités, l'enjeu est de mobiliser dans les meilleures conditions possibles les nouveaux leviers de financement européens et nationaux.

Ainsi, parce que, dans le cadre de la Breizh Cop, a été réaffirmée l'importance de mobiliser l'intégralité des crédits de l'objectif stratégique 3 « Europe plus connectée » sur ce projet, soit un montant proche de celui de la dernière génération de FEDER. Une mobilisation du fonds de relance React-EU sera également recherchée même si les modalités de mobilisation de ce fonds, par la reconduction probable de la nécessité d'activer la procédure de « grand projet », ne laissent que peu d'espoir de pouvoir parvenir à payer les crédits avant fin 2023 ; condition posée par la Commission européenne dans le cadre de ce dispositif.

Le financement le plus important possible de l'Etat sera également recherché. Le contrat d'action publique signé avec le Premier Ministre le 8 février 2019 prévoit que « l'État continuera d'accompagner les collectivités pour la poursuite du déploiement numérique dans toute la Bretagne et s'engage à la meilleure mobilisation possible de l'ensemble des outils disponibles ». Un financement de 200M€ était sollicité dans ce cadre.

Dans le cadre du plan « France Relance » présenté le 3 septembre 2020, l'Etat prévoit la poursuite du plan France Très Haut Débit « pour accélérer le déploiement de la fibre optique partout sur le territoire ». Le Gouvernement a annoncé, dans ce cadre, mobiliser une nouvelle enveloppe de 240 millions d'euros. Sur cette base, Megalis vient de confirmer sa demande auprès de l'Etat de pouvoir bénéficier d'un financement de 210M€ pour déployer les phases 2 et 3 du projet, dans la mesure où, au regard des priorités fixées par le gouvernement dans le plan de relance, le plan « BTHD » se positionne comme un vrai projet de reprise, partie intégrante d'un plan de relance national.

3. En complément de Bretagne Très Haut Débit, des déploiements accélérés sur des sites stratégiques

1. Déployer un réseau ultra haut débit (RUHD) pour l'enseignement supérieur et la recherche

Depuis 2008, une connexion au réseau RENATER des principaux membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche via des fibres optiques permet aux Universités et Ecoles de disposer d'une infrastructure de communications numériques performante, en région et vers le monde.

La gestion de ce réseau régional à ultra haut débit est confiée à Megalis. La location de ces fibres optiques à l'opérateur SFR et la convention d'exploitation du réseau, confiée au GIP RENATER, se terminent en octobre 2019.

Dans ce cadre, la Région Bretagne, unique financeur de cette infrastructure, a mené en 2020 une réflexion stratégique sur les évolutions à apporter à ce réseau, et la définition d'un scénario permettant a minima de maintenir le service existant et le cas échéant d'étendre les capacités de service à d'autres communautés et usager-e-s. Au-delà d'une amélioration des performances et la résilience du réseau élevant l'appareil de formation et de recherche de la région aux standards internationaux, il s'agit surtout d'opérer une mutualisation de l'investissement public et de permettre l'ouverture progressive de ce réseau à d'autres communautés, à l'instar du monde de la santé ou de l'enseignement secondaire. L'existence de cette boucle pourra par ailleurs faciliter des opérations de raccordement liées au programme BTHD.

L'année 2020 a été consacrée à la migration des sites sur la nouvelle infrastructure, ainsi que la mise en œuvre des partenariats public-public, avec RENATER et la communauté ESR à travers ce qui est aujourd'hui le GIP Numérique de Bretagne.

2. Proposer un débit confortable aux lycées

Concernant les lycées, la Région s'est engagée, au travers d'une offre dite « de débit confortable », comme « opérateur virtuel » et propose aux établissements une solution alternative. Celle-ci leur permet de disposer d'un débit de 30 à 160 Mb.

101 lycées publics ont d'ores et déjà souscrit à cette offre de raccordement dont le prix mensuel est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit.

Par ailleurs, afin d'optimiser les coûts et la qualité de services proposés aux lycées, une réflexion globale est en cours pour construire un réseau de collecte régional reposant sur les réseaux d'initiative publique du territoire.

4. Le déploiement de la fibre : un projet majeur pour la reprise de l'économie et l'emploi en Bretagne

Le chantier Bretagne très haut débit est, en matière économique, majeur pour la Région. Après celui du métro du Grand Paris, il s'agit du plus grand chantier de travaux publics de France avec plus de 50 000 kms câbles contenant à poser, et donc fortement créateur de richesse et d'emploi. A ce titre, il dispose d'un accompagnement particulier de la Région en termes de formation.

1. Des créations d'emploi

Avec le déploiement du très haut débit, une nouvelle filière se met en place, comprenant les fabricants de câbles optiques, les équipementiers, les bureaux d'études, les entreprises de génie civil, les opérateurs, installateurs et techniciens.

Dans le cadre des phases 2 et 3 du projet « Bretagne Très Haut Débit », le consortium Axione – Bouygues Energies Services a annoncé que plus de 1 000 emplois seront mobilisés, dont 250 créations de poste, directement au sein du consortium industriel ou parmi les sous-traitants identifiés. Les entreprises locales du secteur y prendront part largement, y compris dans la fourniture des matériels nécessaires au déploiement. Le volume d'heures réservées à un public en insertion professionnelle, représente environ 60 emplois sur la phase de déploiement (ou 550 000 heures d'insertion sur la durée du contrat de DSP signé avec le consortium).

2. Une qualification des emplois par des formations ciblées proposées par la Région

Face à la montée en puissance du programme Bretagne très Haut Débit et aux tensions de main d'œuvre récurrentes dans les métiers du déploiement des télécommunications, le 26 juin 2017, la Région en partenariat avec la Direccte Bretagne, Pôle emploi, les organisations professionnelles (SERCE, FRTP Bretagne, PRISM'Emploi), les financeurs de la formation Constructys (Opérateurs de compétences – OPCO) ont signé une feuille de route pour l'emploi et la formation dans le déploiement de la fibre optique en Bretagne. Le dernier comité de suivi de cette feuille de route s'est réuni en février 2020. Cette démarche partenariale recouvre quatre objectifs :

- Partager un diagnostic sur les besoins des entreprises en compétences et en déduire les besoins de formation correspondants. Des échanges réguliers avec Axione permettent de connaître et de répondre au plus près des besoins de recrutement ;
- Saisir la formidable opportunité d'insertion professionnelle que présente pour les bretonnes et les bretons le déploiement du très haut débit ;
- Améliorer la visibilité des métiers des télécommunications auprès des demandeurs d'emploi et des professionnels de l'orientation dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation et de l'Evolution Professionnelle ;
- Améliorer la qualité du travail et l'implication des entreprises dans les problématiques d'emploi et de formation.

A ce jour, le travail réalisé dans ce cadre a permis :

- Le repérage des métiers en tension à travers une première enquête auprès des entreprises repérées par Mégalis : tireur de câble, monteur câbleur, technicien/installateur de réseaux, dessinateur projeteur ;
- Le développement d'une filière de formation dans le domaine de la fibre optique et pouvant répondre aux différents besoins en compétences exprimées par les entreprises : une offre de formation de niveau 3 (CAP) jusqu'au niveau 6 (bac+3) en formation initiale (apprentissage, enseignement supérieur) et continue (programmes de la Région Bretagne, de Pôle emploi et des opérateurs de compétences -OPCO) ;
- Une réponse en matière de formation en proximité. Certains plateaux techniques ont été délocalisés sur les territoires, avec en 2020, 4 nouveaux sites de formation contre seulement 2, il y a 2 ans.
- Le développement de l'offre de formation, avec un plus grand accès aux formations des personnes les plus éloignées de l'emploi en lien avec les départements et avec l'appui du réseau des facilitateurs de la clause d'insertion. En parallèle, les entreprises restent mobilisées dans le processus de développement des formations. Une journée de rencontre entre entreprises, organismes de formation, facilitateurs des clauses sociales ainsi que Pôle Emploi a été organisée le 8 janvier 2020 par la Région et Axione. Les organismes de formation ont ainsi pu présenter directement leur offre de formation auprès des entreprises prestataires d'Axione. L'opération sera reconduite à minima une fois par an.

Depuis 2017, l'évolution de l'offre de formation financée par la Région Bretagne¹

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
 Reçu en préfecture le 19/10/2020
 Affiché le :
 ID : 035-233500016-20201015-20_DIRAM_BTHD01-DE

Formations	nombre de stagiaires entré-e-s			entrées prévisionnelles	
	2017	2018	2019	2020	2021
Installateur·trice de réseaux de télécommunication	23	40	50	60	72
Technicien·ne de réseaux de télécommunication			10	15	15
Dessinateur·trice Projeteur·euse en réseaux de télécommunication			12	12	12
	23	40	72	87	99

Cette dynamique n'a pu s'engager qu'avec l'implication sans faille des acteurs de l'emploi et de la formation dans les territoires. Ils sont mobilisés pour repérer puis sensibiliser les publics à cette opportunité, lever les freins à la mobilité, l'hébergement, etc. Les clauses d'insertion inscrites par Mégalis Bretagne dans ses marchés publics et la coopération étroite avec les Départements et les facilitateurs des clauses et plus largement l'ensemble des acteurs de l'insertion sont un élément déterminant qui permet à des personnes éloignées de l'emploi d'intégrer ces formations et d'accéder à l'emploi.

Les heures d'insertion mobilisées sur le projet BTHD au 01/09/2020

	Objectif d'heures d'insertion prévues	Nombre d'heures réalisés	Taux de réalisation
Phase 1 tranche 2	82 500	58 138	70%
Phase 2	250 000	16 788	7%
Phase 3	300 000	0	0
MED en cours	7 500	1 413	19%
Total	640 000	76 339	12%

Source : Mégalis Bretagne

D'ores et déjà, actuel du déploiement des travaux de BTHD, plus de 76 000 heures d'insertion ont été réalisées.

Le travail partenarial mené dans le cadre de la feuille de route a permis de concevoir et d'inscrire de nouvelles formations qualifiantes dans le cadre du dispositif « QUALIF Emploi » de la Région Bretagne. Ainsi, les formations d'installateur·trice, de technicien·ne, de dessinateur·trice projeteur... ont vu le jour en partenariat avec les entreprises et les organismes de formation. La Région poursuit son partenariat avec les opérateurs de compétences (OPCO) et Pôle Emploi pour coordonner le déploiement de l'offre de formation fibre optique. La Région et ses partenaires sont donc en mesure de répondre aux besoins que les entreprises manifesteront. Elle propose une démarche globale alliant un développement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation en Bretagne pour répondre aux attentes du secteur.

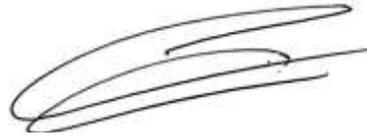
Malheureusement le confinement du printemps a marqué un fort ralentissement de la formation comme des recrutements mais aussi des dynamiques partenariales, qui visaient notamment l'organisation, dans le cadre de la feuille de route, d'une semaine de sensibilisation aux formations dans le secteur de la fibre optique. Initialement prévue au printemps 2020, elle a malheureusement dû être annulée. L'idée sera à nouveau soumise aux partenaires pour une réalisation en 2021.

1. ¹ Ces chiffres sont ceux de QUALIF Emploi, ils ne prennent pas en compte les Préparations Opérationnelles à l'Emploi des OPCO (Constructys, AKTO ou AFDAS) ; les Actions de Formation Conventionnées (AFC) de Pôle emploi ou encore les formations en alternance (Contrat de Professionnalisation et Apprentissage).

L'objectif est donc de former, avec l'ensemble des financeurs, 200 demandeurs différents métiers des télécommunications. Cette offre de service est amenée manifestation de besoins supplémentaires des entreprises. Leur implication est donc essentielle à la création de formations supplémentaires mais aussi à la mobilisation des personnes sur les formations et les emplois.

Je vous remercie de me donner acte de cette communication.

Le Président.



Loïc CHESNAIS-GIRARD